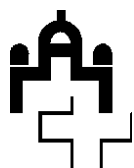


Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



16.448 n Iv. pa. Rösti. Garantir l'autoapprovisionnement en électricité d'origine hydraulique pour faire face à l'actuelle baisse des prix de l'électricité

Rapport de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du 1er novembre 2022

Réunie le 1^{er} novembre 2022, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-N) a examiné, conformément à l'art. 113, al. 1, de la loi sur le Parlement, l'opportunité de prolonger le délai de traitement de l'initiative parlementaire visée en titre.

L'initiative parlementaire demande un train de mesures de durée limitée pour assurer la production d'électricité d'origine hydraulique, par exemple avec des prêts à taux réduit.

Proposition de la commission

La commission propose à l'unanimité de classer l'initiative.

Pour la commission :
Le président

Jacques Bourgeois

Contenu du rapport

- 1 Texte et développement
- 2 Travaux menés à ce jour
- 3 Considérations de la commission



1 Texte et développement

1.1 Texte

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Conseil fédéral créera les conditions nécessaires afin que les centrales hydrauliques, qui fournissent plus de 55 pour cent de l'électricité suisse, puissent maintenir leur capacité de production malgré la baisse considérable des prix actuels de l'électricité. Il proposera à cet effet un train de mesures de durée limitée qui comprendra notamment des prêts sans intérêt ou des prêts à taux réduit. Il examinera également, et au besoin mettra en place, un nouveau modèle de marché tel que le modèle de quotas.

1.2 Développement

Le prix actuel de l'électricité sur le marché mondial se situe à environ 2,8 centimes par kilowattheure (EPEX SPOT CH, février 2016). Les coûts de revient étant de 6,5 centimes par kilowattheure en moyenne (Swisselectric), le parc hydraulique suisse subit une perte annuelle d'environ 700 millions de francs. Ce chiffre intègre la moitié de la production d'électricité d'origine hydraulique qui n'est pas soumise à la concurrence (clients finaux captifs). Le manque à gagner étant de 3,7 centimes par kilowattheure, la prime de marché de 1 centime par kilowattheure actuellement débattue par le Parlement ne suffira pas à maintenir la capacité de production des centrales hydrauliques; elle ne sera au mieux qu'une goutte d'eau dans l'océan. Il faut donc adopter un ensemble de mesures qui comprenne des dispositifs aussi divers que les prêts fédéraux sans intérêt ou à taux réduit, et un modèle de marché tel que le modèle de quotas.

2 Travaux menés à ce jour

L'initiative visée en titre a été déposée le 16 juin 2016 par le conseiller national Albert Rösti. Lors de l'examen préalable de l'initiative parlementaire, la CEATE-N a décidé, le 28 août 2017, par 14 voix contre 9 et 2 abstentions, de donner suite à cette initiative. Son homologue du Conseil des États a approuvé à l'unanimité cette décision le 13 août 2018.

Le 19 mars 2021, le Conseil national a décidé, sur proposition de la CEATE-N, de prolonger de deux ans le délai imparti pour le traitement de l'initiative. Cette décision se basait sur deux éléments. D'une part, compte tenu de l'augmentation des prix sur le marché de l'électricité entre le dépôt de l'initiative en 2016 et le vote de prolongation en 2021, la nécessité d'élaborer un projet d'acte n'était plus aussi urgente qu'à l'origine. D'autre part, le Conseil fédéral avait annoncé en novembre 2020 le projet de loi fédérale pour un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (objet 21.047). En conséquence, il semblait judicieux d'attendre le début du traitement de ce projet d'acte afin de juger si le mandat confié par l'initiative avait encore lieu d'être maintenu.

3 Considérations de la commission

La commission propose de classer cette initiative parlementaire, car la question de la non-rentabilité de l'hydraulique ne se pose plus. Lorsque l'initiative parlementaire a été déposée en 2016, le prix de l'électricité sur le marché mondial était d'environ 2,8 centimes par kilowattheure. En date du 1^{er} novembre 2022, le prix de l'électricité sur le marché mondial est d'environ 20 centimes par kilowattheure (EPEX SPOT CH).